

QUELQUES ARGUMENTS POUR LE BIOCENTRISME

Catherine Loetscher
Neuchâtel, Suisse

William K. Frankena, dans un remarquable article intitulé «L'éthique et l'environnement»¹, avance l'idée que les diverses éthiques environnementales se distinguent par les réponses qu'elles apportent à la question du patient moral: «Envers qui les agents moraux ont-ils des devoirs ou des responsabilités directes?» Quatre réponses principales ont été données à cette question, l'anthropocentrisme, le pathocentrisme, le biocentrisme et le holisme. L'anthropocentriste répond à la question en disant que les agents moraux ont des responsabilités directes face aux humains, le pathocentriste face aux êtres qui souffrent, le biocentriste face aux êtres vivants, et le holiste face à tout ce qui existe.

Je me propose de montrer que la meilleure réponse à la question du patient moral est celle du biocentrisme.

Cette position doit prendre en considération le fait que la vie se nourrit de la vie. Etant donné la force inéluctable de cette loi, il faut envisager d'emblée des aménagements concernant les modalités de l'application du respect dû aux êtres vivants. Par ailleurs, comme nous le verrons, le fait d'être en vie ne peut être une obligation morale primordiale que pour un nombre restreint d'êtres vivants, à savoir ceux qui ne sont ni sentants ni rationnels.

Parler de biocentrisme pour une théorie qui prévoit immédiatement des aménagements concernant le respect dû aux vivants et qui considère que le fait d'être en vie n'est fondamental que pour une certaine catégorie d'êtres vivants, à savoir ceux qui sont vivants sans être ni sentants ni rationnels, peut paraître insatisfaisant. Mais l'emploi de ce terme se justifie dans la mesure où il indique jusqu'où s'étend le domaine du patient moral.

Il existe deux grands types de biocentrisme: l'un dit égalitariste, qui considère que tous les êtres vivants se valent (Albert Schweitzer), l'autre dit hiérarchique, qui considère que tous les êtres vivants ne se valent pas (Robin Attfield). C'est une forme de ce second type de biocentrisme qui nous retiendra ici, avec pour première tâche l'explication de la diversité de la valeur des êtres vivants.

La réflexion éthique commence avec la prise de conscience que les choses pourraient, voire devraient, être autres qu'elles ne sont. Colin McGinn exprime cela ainsi:

¹ «Ethics and the Environment», dans K.E. Goodpaster et K.M. Sayre (éds), *Ethics and Problems of the 21st Century*, Notre Dame, Londres, University of Notre Dame Press, 1979, p. 3-21.

la moralité est ainsi basée sur la modalité, c'est-à-dire sur la maîtrise des concepts de nécessité et de possibilité. Être capable de penser moralement, c'est être capable de penser modalement. En particulier cela dépend du fait de voir d'autres possibilités, de ne pas prendre le réel pour le nécessaire².

Mais le nécessaire n'a pas, pour les agents moraux, une extension infinie. Dans la perspective d'une action, ils doivent concentrer leur réflexion sur l'espace mal délimité des choses qu'ils peuvent espérer modifier.

Or, il me paraît évident que je ne pourrai jamais modifier mes préférences de telle sorte que j'e préfère «sauver» une tulipe plutôt que ma mère. De façon générale nous préférons les hommes aux bêtes, et les bêtes aux plantes. Peut-être avons-nous tort, et devrions-nous, à l'instar du Bouddha qui se laissa volontairement manger par une lionne affamée qui venait d'accoucher, modifier nos préférences? Mais le fait est qu'elles sont présentes, dans ce genre de situations, de façon déterminante.

La question «Pourquoi les êtres vivants ne se valent-ils donc pas absolument?» trouve ainsi une première réponse: «C'est parce que nous ne les préférons pas de façon identique, et que nous ne pouvons pas nous modifier de telle sorte que nous soyons, par exemple, d'accord de servir de nourriture à une lionne affamée alors que nous serions éventuellement prêts à mourir pour sauver un autre homme.»

Une fois admis le principe du biocentrisme non égalitariste se pose la question du type de hiérarchie. Je me contenterai ici de m'appuyer sur la distinction traditionnelle suivante: si un être vivant est doué de la capacité de souffrir, il entre dans la catégorie des êtres sentants, et si un être sentant peut raisonner, il entre dans la catégorie des êtres rationnels. Dire que ces catégories sont hiérarchisées permet avant tout de distribuer les êtres vivants en trois groupes distincts. On peut alors élaborer des règles morales pour le comportement de l'agent moral envers chacun de ces groupes.

Nous allons maintenant examiner comment définir l'appartenance d'un être à telle ou telle catégorie, et esquisser les principales responsabilités des agents moraux à l'égard des êtres de chaque catégorie (les cas limites ne seront pas examinés ici).

Les êtres simplement vivants peuvent être définis, par exemple, par la possession des attributs suivants: capacité potentielle de se reproduire, mortalité et possession d'un système cybernétique. Cette question de définition est très complexe et les scientifiques sont ici des partenaires obligés même si, comme le fait remarquer Yves Pichot à l'issue de son *Histoire de la notion de vie*, le biologiste «ignore la notion de vie et se contente d'analyser

² «Apes, Humans, Aliens, Vampires and Robots», *Great Apes Project*, Londres, Four Estate, 1993, p. 147.

l'objet que le sens commun lui désigne comme vivant»³. Quelles sont nos responsabilités envers les êtres vivants? Notre responsabilité principale est d'éviter que des vies disparaissent, que ce soit celles d'individus ou, plus grave, celles d'espèces.

On pourrait être tenté de penser que les êtres vivants sont d'une telle nécessité pour nous – sans les plantes nous n'aurions pas d'oxygène pour respirer – que cela seul devrait suffire à nous les faire respecter. Mais la faiblesse de cette position réside dans le fait que des inventions techniques pourraient modifier ce qui est actuellement une nécessité. Or les êtres simplement vivants ont droit au respect pour eux-mêmes, en tant qu'êtres dotés d'un vouloir vivre et nous procurant, outre les conditions nécessaires à notre vie, des émotions esthétiques qui sont parmi les plus fortes que l'on puisse avoir.

Nous pouvons, à la suite de Peter Singer⁴, caractériser ainsi les êtres sentants: ils possèdent un système nerveux proche du nôtre et des réactions face à la douleur et au plaisir comportant une certaine évidence pour nous. Il faut, en outre, pouvoir attribuer une fonction évolutive à la douleur, dans la vie de l'individu et dans celle de l'espèce. Ces caractéristiques ne permettent pas de prendre en compte tous les êtres que l'on considère habituellement sous le terme d'animal, mais cela permet d'appliquer aux êtres concernés ce qu'il y a de mieux pour eux, à savoir une réflexion de type utilitariste cherchant à augmenter la satisfaction des êtres capables d'en ressentir. Cette tâche est un impératif essentiel de l'éthique, même si, comme nous le verrons, cet impératif n'est pas au premier plan lorsqu'on s'intéresse aux êtres rationnels.

Nous devons maintenant examiner pourquoi ni la doctrine du respect de la vie ni la doctrine utilitariste ne conviennent aux êtres rationnels. La capacité de ces derniers de pouvoir expliquer et justifier leur comportement face à autrui fait passer au second plan la réduction de la souffrance et le respect pour la vie. Il existe parfois de bonnes raisons pour infliger des souffrances à un être rationnel, par exemple dans un but éducatif, thérapeutique, ou, cas plus célèbre, dans un but de justice. Il existe par ailleurs des situations dans lesquelles la suprématie absolue de la vie n'est pas acceptable sans discussion, par exemple lors de grossesse suivie à un viol ou de fin de vie insoutenable. Ces situations peuvent légitimer des actions telles que les avortements et les suicides. Notons finalement que les responsabilités que les agents moraux ont envers les êtres rationnels diffèrent radicalement des responsabilités examinées jusqu'à présent parce qu'il y a dans ce cas une égalité morale entre les êtres concernés.

³ Paris, Gallimard, 1993, p. 937.

⁴ *La libération animale*, Paris, Grasset, 1992, p. 42-43.

Une fois délimités ces trois groupes d'êtres et esquissées les responsabilités principales des agents moraux à leur égard, reste à indiquer comment agir dans les situations, fort courantes, où une décision implique des êtres de types différents. J'aborderai ce point en posant la question suivante: «Comment doit-on agir lorsqu'il y a un conflit entre un être rationnel, disons un homme, et un être soit vivant, soit sentant?»

L'Américain Paul Taylor, dans son ouvrage *Respect for Nature*⁵, donne une solution intéressante à ce problème qui consiste à demander que l'on respecte les cinq principes généraux suivants. Le principe d'autodéfense, qui s'applique lorsqu'un être rationnel est mis en danger de façon non prévisible ou non évitable par un être non rationnel. Ce principe dit que l'être rationnel a alors le droit de tuer afin de défendre sa propre vie. Les quatre autres principes concernent des situations où l'être rationnel n'est pas menacé dans ses intérêts vitaux. Le principe de proportionnalité, qui s'applique lorsqu'un être rationnel poursuit des intérêts qui ne lui sont pas fondamentaux au détriment des intérêts fondamentaux d'êtres non rationnels (par exemple la chasse de plaisir), dit qu'il faut cesser ces activités. Le principe de moindre mal, qui s'applique lorsqu'un être rationnel poursuit des intérêts non fondamentaux qu'il a de bonnes raisons de poursuivre (par exemple construire un musée sur l'emplacement d'un écosystème), dit que l'action humaine est permise dans ce cas. Le principe de justice distributive s'applique dans les situations où les intérêts des parties en présence sont d'égale importance (par exemple lorsqu'un être rationnel doit se nourrir). Il dit que dans ces cas les intérêts de l'être rationnel peuvent l'emporter sur ceux de l'être non rationnel. Le principe de justice restitutive s'applique uniquement après que les principes de justice distributive et de moindre mal ont été utilisés. Ce principe permet de compenser le tort qui a été fait en tenant compte de deux facteurs: d'une part, plus les dégâts sont importants, plus la compensation doit être importante et, d'autre part, il faut tenir compte principalement des communautés (et non des individus) lors de la réparation. Cette proposition de Paul Taylor présente l'avantage de donner un cadre général qui n'empêche pas du tout que les êtres rationnels continuent à agir dans le monde tout en se montrant assez contraignant, puisqu'il s'agit de compenser certains torts.

La position biocentriste est proche des intuitions que nous avons à propos de la nature. Les savoirs empiriques, qui jouent un rôle important dans la formation des intuitions (au sens ordinaire de ce terme), ont mis en évidence la proche parenté des organismes vivants entre eux. Il est grand temps que la morale en tienne compte.

⁵ Princeton, Princeton University Press, 1986.